



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
21 mai 2013  
Original : français

---

### Lettre datée du 21 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 14 mai 2013 de M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine (voir annexe), transmettant un communiqué sur la République centrafricaine adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lors de sa trois cent soixante-quinzième réunion, tenue le 10 mai 2013.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



**Annexe**

[Original : anglais]

**Lettre datée du 14 mai 2013, adressée au Secrétaire général  
par le Commissaire à la paix et à la sécurité  
de l'Union africaine**

Je vous transmets par la présente, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, le communiqué sur la situation en République centrafricaine adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa trois cent soixante-quinzième réunion, tenue le 10 mai 2013 (voir pièce jointe).

Dans ce communiqué, le Conseil de paix et de sécurité appelle une nouvelle fois le Conseil de sécurité, comme il l'avait fait dans ses déclarations à la presse et ses communiqués antérieurs, à apporter tout son soutien aux efforts menés par l'Afrique. Il lui demande en particulier de profiter de sa réunion sur la situation en République centrafricaine, le 15 mai 2013, pour appuyer les mesures envisagées en vue de rétablir la sécurité dans le pays, de protéger les civils et de mener toutes les activités nécessaires au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer comme document le texte du présent communiqué aux membres du Conseil de sécurité, pour information et suite à donner, le cas échéant.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité  
(*Signé*) Ramtane **Lamamra**

## Pièce jointe

[Original : anglais et français]

### Communiqué

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa trois cent soixante-quinzième réunion, tenue à Addis-Abeba, le 10 mai 2013, a pris la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA) :

*Le Conseil,*

1. *Prend note* de la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité sur la situation en RCA, ainsi que des déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Rwanda, de la France, des Nations Unies et des États-Unis d'Amérique;

2. *Réitère* ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la RCA, et *se félicite* des conclusions du quatrième Sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Ndjamena, le 18 avril 2013. Le Conseil *se félicite également* du suivi assuré par la Commission et des efforts déployés en vue de faciliter une réponse internationale coordonnée à la situation en RCA;

3. *Salue* la tenue, à Brazzaville, le 3 mai 2013, sous les auspices de la Commission de l'UA et de la CEEAC, de la réunion inaugurale du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA). Le Conseil *encourage* le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, Président du Comité de suivi de la CEEAC sur la RCA, à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre de la feuille de route de la transition;

4. *Réitère sa grave préoccupation* face à la précarité de la situation sécuritaire et humanitaire, notamment les attaques répétées contre la population civile et les risques que cette situation fait peser sur la cohésion du peuple centrafricain et son unité, ainsi que sur la stabilité à long terme du pays. Le Conseil *demande* l'accélération de l'application des mesures envisagées pour le cantonnement des éléments de la Seleka, ainsi que pour la reconstitution d'un noyau de forces de police et de gendarmerie, aux fins d'assurer le maintien de l'ordre et de contribuer à la protection des populations civiles;

5. *Se réjouit* de l'envoi d'une mission militaire d'évaluation dirigée par l'UA et comprenant des représentants de la CEEAC, des Nations Unies et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), afin d'évaluer les besoins de la MICOPAX, conformément à la requête faite par les chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, lors de leur quatrième Sommet extraordinaire. Le Conseil *attend avec intérêt* les recommandations que lui soumettra la Commission;

6. *Demande* à la Commission d'entreprendre des consultations avec toutes les parties concernées sur la possibilité pour le contingent de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (ICR-LRA) stationné à l'est de la RCA de contribuer à la protection des populations civiles, dans sa zone d'opérations et dans la limite de ses moyens. Le Conseil *exhorte également* les autres États membres en mesure de le faire d'appuyer, à travers des contributions en troupes, en nature et en ressources financières, les

efforts de la MICOPAX. Le Conseil *prend note* de l'appel lancé le 8 mai 2013 par le Premier Ministre du Gouvernement d'union nationale de transition invitant le Gouvernement de la République française à étendre le mandat de son contingent militaire déployé à Bangui à des tâches de maintien de l'ordre et de sécurisation de la capitale et de sa banlieue, *apporte* son soutien audit appel, et *demande* à la Commission d'assurer le suivi requis pour l'opérationnalisation des arrangements sécuritaires envisagés dans les meilleurs délais possibles;

7. *Réitère son appel* au Conseil de sécurité des Nations Unies, tel que contenu dans ses précédents communiqués et communiqués de presse, pour qu'il apporte son plein appui aux efforts de l'Afrique. En particulier, le Conseil *demande* au Conseil de sécurité de saisir l'occasion de sa réunion prévue le 15 mai 2013 sur la situation en RCA pour appuyer les mesures envisagées plus haut en vue de restaurer la sécurité en RCA et de garantir la protection des populations civiles, ainsi que pour l'accomplissement de toutes les actions nécessaires au retour à l'ordre constitutionnel;

8. *Décide* de rester activement saisi de la question.

---